

Mis en ligne le 11/12/2025

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



NOMBRES DE MEMBRES
En exercice : 40
Qui ont pris part à la Délibération : 10

Date de la convocation : le 04/12/2025
Date d'affichage : le 04/12/2025

Objet :
N° 2025-28
Recrutement d'un stagiaire de
Master 2 en 2026

Acte rendu exécutoire
après dépôt en préfecture

Loi du 5 avril 1884 - Article 56

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Comité Syndical du Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale

Séance du jeudi 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à 9 heures, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans la salle du conseil d'Entrechaux, sous la présidence de Monsieur André DONZE, 1^{er} Vice-Président. Ce comité syndical fait suite à une première réunion tenue le 04 décembre 9 heures n'ayant pas permis de réunir le quorum. Cette seconde réunion est donc libérée des règles liées au quorum.

ÉTAIENT PRÉSENTS (5) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (0) :
Pays d'Orange en Provence (0) :
Communauté de Communes Vaison Ventoux (3) :
CRIQUILLION Brice, LARGUIER, ROUX Alexandre
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme
Provençale (2) : CHARRASSE Daniel, DONZE André
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (0) :
Communauté de Communes Ventoux Sud (0) :
Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin (0) :

EXCUSES AYANT DONNÉ POUVOIR (0) :

Communauté de Communes des Baronnies en Drôme
Provençale (0) :

EXCUSES (11) :

Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat (1) :
ESPENON Evelyne
Pays d'Orange en Provence (3) : BISCARRAT Louis, CAMBON Alexandra, MARQUOT Xavier
Communauté de Communes Vaison Ventoux (2) : PERILHOU Jean-François, RAINERI Gérard
Communauté de Communes Aygues Ouvèze en Provence (1) :
COMBE Pascal
Communauté de Communes des Baronnies en Drôme
Provençale (4) : CORNAND Jean-Jacques, GIRARD Elie, PEYRON Roland, SALIN Olivier

Secrétaire de séance :
Monsieur Alexandre ROUX

Vu l'avis du bureau,

Vu la note transmise aux délégués,

Monsieur le 1^{er} Vice-Président expose :

Le Syndicat Mixte de l'Ouvèze Provençale porte le Programme d'Actions de Prévention des Inondations de l'Ouvèze Provençale 2025-2031, labélisé par courrier de Madame la Préfète coordonnatrice du Bassin Rhône-Méditerranée le 1er aout 2025.

Les actions inscrites dans le PAPI de l'Ouvèze Provençales répondent aux enjeux identifiés lors de la mise en œuvre du PAPI d'intention et des phases de concertation locale.

L'action 4.2 vise l'intégration de l'Espace Ouvèze Concerté dans les documents d'urbanisme.

La mise en œuvre de cette action suppose de bénéficier de compétences en droit de l'urbanisme dont le SMOP ne dispose pas au sein de son équipe actuelle.

Dans le cadre de cette action, il est proposé d'ouvrir un stage de master 2 en droit (de l'environnement et/ou de l'urbanisme).

Les tâches demandées au stagiaire comprennent :

- o Phase bibliographique permettant de maîtriser le contexte administratif, juridique, environnemental et technique de la thématique. De nombreuses études récentes sont disponibles en support.
- o Analyse critique des préconisations de gestion de l'EBF au regard de la règlementation en matière environnementale et d'urbanisme.
- o Rédaction d'un porter à connaissance à destination des communes, EPCI, SCOT et services de la Préfecture.
- o Selon le temps, présentation du porter à connaissance aux élus locaux.

La gratification nécessaire pour ce stage est estimée à 4 500€ pour 6 mois.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2026.

De demandes de subventions seront déposées auprès des partenaires du SMOP (AERMC).

Sur avis favorable du Bureau, il est proposé au comité syndical d'acter cette proposition.

Résultat du vote :

Suffrages exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

LE COMITÉ SYNDICAL DECIDE,

Vu l'avis du bureau,

Vu la note transmise aux délégués,

A l'unanimité

APPROUVE le recrutement d'un stagiaire de Master 2 en 2026,

APPROUVE l'inscription des crédits nécessaires au budget 2026,

CHARGE le Président de veiller à la bonne exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois, an ci-dessus,
Pour extrait conforme,

Pour le Président,
Le 1^{er} Vice-Président

Le Secrétaire de séance,
Alexandre ROUX

André DONZE

